

C'est le coût de l'imprévoyance en France, c'est à dire le montant des prestations de prévoyance non servies, par défaut ou insuffisance de couverture, aux personnes rencontrant des situations d'incapacité, d'invalidité, de perte d'autonomie ou de décès. Ces insuffisances entraînent pour les personnes concernées et leurs proches **des pertes de revenus, des surcoûts et des pertes de chance.**

## Les enfants : 2,2 milliards d'€

15%

Handicap



## Les seniors : 4,3 milliards d'€

29%

Aidance



652 millions d'€

Perte  
d'autonomie



3,1 milliards d'€

Décès



598 millions d'€

## Les actifs : 8,4 Milliards d'€

56%

Arrêts  
de travail



1,9 milliard d'€

Invalidité



2,1 milliards d'€

Aidance



1,2 milliard d'€

Décès



3,1 milliards d'€

Le coût de l'imprévoyance est estimé selon une méthode de calcul élaborée par l'Observatoire de l'imprévoyance du groupe VYV, avec l'appui de François-Xavier Albouy, Économiste de la santé et du cabinet d'Actuariat CAPS. Celle-ci consiste en l'estimation des prestations nécessaires pour bien couvrir les risques sur une année, dont sont déduites les couvertures existantes. La méthode et les modalités de calcul sont précisées dans notre [note technique](#). Cette estimation vise à sensibiliser les Français et les pouvoirs publics à la nécessité de disposer d'une bonne couverture prévoyance pour affronter les risques graves de la vie.

→ [Découvrez les travaux et les actualités de l'Observatoire de l'imprévoyance du Groupe VYV.](#)